

CONSULTATION SUR L'AVENIR DU PARC JEAN-DRAPEAU

Compte-rendu des rencontres individuelles de préconsultation avec les partenaires insulaires du parc Jean-Drapeau

Introduction

La commission chargée de la consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau a rencontré, entre le 9 mars et le 3 avril 2018, les quatre (4) partenaires insulaires de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) soit la Biosphère, le musée Stewart, La Ronde Six Flags et le Casino de Montréal.

Participants

Rencontre avec la Biosphère, le 9 mars 2018

Représentant de l'organisme :

- M. Jean Langlais, directeur

Représentantes de l'OCPM :

- Mme Francine Simard, commissaire
- Mme Estelle Beaudry, secrétaire-analyste

Rencontre avec le musée Stewart, le 12 mars 2018

Représentants de l'organisme :

- M. Daniel Dupéré, chef des opérations
- Mme Geneviève Larouche, conseillère communication et expérience visiteur

Représentants de l'OCPM :

- Mme Francine Simard, commissaire
- M. Akos Verboczy, secrétaire-analyste

Rencontre avec La Ronde (Six Flags), le 20 mars 2018

Représentantes de l'organisme :

- Mme Janine Durette, présidente
- Mme Sophie Émond, directrice des opérations

Représentantes de l'OCPM :

- Mme Francine Simard, commissaire
- Mme Estelle Beaudry, secrétaire-analyste

Rencontre avec le Casino de Montréal, le 3 avril 2018

Représentants de l'organisme :

- Marc Laporte, directeur général

Représentants de l'OCPM :

- Mme Francine Simard, commissaire
- M. Akos Verboczy, secrétaire-analyste

- Marie-Claude Rivet, directrice,
Relations avec la communauté et
Affaires corporatives
- Jacques Massé, directeur, Opérations,
Administration, Valeurs et
Technologies
- Steve Berger, directeur, Service à la
clientèle et Sécurité
- François Perron, chef des opérations,
Projets et Gestion documentaire

Objectifs des rencontres

Les représentants de l'OCPM présentent, au début de chaque rencontre, les objectifs de l'entretien :

- recueillir l'opinion des partenaires insulaires sur leur vision d'avenir du PJD;
- identifier les principaux enjeux du PJD, les forces et faiblesses et les priorités d'action dans le cadre de l'élaboration du plan directeur;
- mobiliser les partenaires insulaires pour les prochaines étapes de la consultation.

Mandat, rôle et responsabilités de l'OCPM

Les représentants de l'OCPM expliquent le mandat reçu du comité exécutif de la Ville de Montréal, soit d'accompagner la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation pour l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2018-2028.

On rappelle également l'indépendance et le rôle de l'OCPM qui mène les consultations publiques qui lui sont confiées avec transparence et ouverture. Les consultations sont ouvertes à tous et les commissaires de l'Office sont indépendants et doivent respecter un code de déontologie.

Pour réaliser ce mandat, l'OCPM a élaboré une démarche ouverte pour favoriser une participation vaste et diversifiée. Plusieurs activités publiques se dérouleront durant les prochains mois et seront rendues publiques en avril.

On rappelle qu'un compte-rendu sera publié sur le site Internet de l'Office à la suite des quatre rencontres avec les partenaires insulaires.

Principaux enjeux discutés

La vocation et la vision du Parc

La vocation du Parc, actuelle et future, est l'un des sujets les plus discutés par les participants. Plusieurs critiques sont exprimées sur fait que le PJD soit plus souvent perçu comme lieu de spectacles et de divertissement plutôt que lieu de détente, d'observation, de découverte, perdant ainsi, dans l'esprit d'une majorité d'intervenants, sa vocation de « parc ». Tous expriment l'importance de lui redonner une vocation de parc urbain et vert, accessible à tous. On souhaite également des vocations multiples, où certaines zones pourraient être destinées à des usages précis : espaces verts, lieux pour tenir des événements d'envergure internationale ou locale, lieux pour organiser des activités privées et corporatives, lieux pour visiter des institutions emblématiques et patrimoniales. Certains sont d'avis que la vocation sportive aurait avantage à être développée.

Dans la même veine, il a été question de la vision dont devrait se doter le PJD. Certains souhaitent que le Parc améliore le bien-être des citoyens, qu'il soit un lieu de détente et d'évasion qui permette de connecter les gens à la nature. Pour eux, la vision pourrait, par exemple, tenter de recréer l'esprit des lieux, dont l'Expo 67 ou le plan Todd élaboré en 1931.

La gouvernance

Les rencontres ont permis de discuter de la gouvernance du Parc. À ce chapitre, l'enjeu principal se situe au niveau de l'importance de la collaboration entre toutes les parties prenantes, le partage et l'échange d'information entre la SPJD et ses partenaires insulaires, par exemple pour coordonner les calendriers des activités et des travaux et la circulation lors des grands événements. La collaboration entre toutes les parties prenantes participe aussi à la création d'un esprit d'équipe et facilite l'entraide, en toute transparence, entre les parties. Longtemps souhaitée, cette collaboration entre la SPJD et les partenaires insulaires semble être en voie de réalisation, notamment grâce à la création, en 2017, de la *table des partenaires insulaires*, une structure formelle de rencontres.

Les membres de la table des partenaires insulaires y voient une amélioration de la gouvernance, souhaitent la poursuite de cette initiative et la tenue de rencontres plus régulières afin de faire avancer les dossiers plus rapidement.

Certains participants ont souligné que le manque de stabilité à la direction de la SPJD contribue, au moins en partie, au fait que le Parc, au fil des dernières années semble se développer sans vision à long terme.

Financement du Parc

La question du sous-financement du Parc et le fait que la SPJD génère peu de revenus autonomes ont été évoqués, entre autres, dans le contexte de la mise à niveau et de l'amélioration des installations présentes dans le Parc, de la rénovation de plusieurs bâtiments, qu'ils aient ou non une valeur historique, ou encore pour assurer son développement. Même si, en général, les participants comprennent la nécessité de mettre en place des activités gratuites et des activités payantes, il serait important, selon certains, de trouver un équilibre. Certaines critiques mentionnent que les derniers investissements publics importants l'ont été au bénéfice du secteur privé. Il est suggéré d'assurer un financement plus stable et de privilégier des installations (ou des activités) quatre saisons, permanentes et à l'intention de l'ensemble de la population montréalaise et des environs. Un participant suggère d'élargir les sources de revenus, par exemple en tarifant l'accès en voiture (à l'instar de Parc Canada); en offrant la possibilité de devenir membre; ou en permettant de faire des dons.

Mobilité et signalétique

L'enjeu des déplacements dans le Parc ainsi que son accessibilité ont fait l'objet de nombreux commentaires. D'abord, on signale que les accès en voiture sont difficiles lors des événements importants (autant à l'arrivée qu'au départ). La circulation automobile de transit encombre les chemins et nuit à la quiétude du Parc ainsi qu'à la sécurité des cyclistes et piétons. Certains soulignent que le maintien des stationnements est essentiel, alors que d'autres souhaiteraient qu'ils soient optimisés afin de récupérer des espaces au profit d'autres vocations.

Pour ce qui est du transport collectif, tous soulignent l'avantage qu'a le PJD par rapport aux autres parcs d'être accessible en métro. La méconnaissance des visiteurs des accès en transport collectif est toutefois déplorée. L'absence d'une navette réservée ou d'un circuit en bus qui permettrait de joindre les principaux sites du Parc, est un problème qui a été soulevé. Actuellement, ce ne serait que La Ronde, le Casino et la plage Jean-Doré qui en bénéficieraient.

Par ailleurs, la signalétique peut être confondante pour les usagers, peu importe leur mode de transport. Des circuits de promenade et de pistes cyclables bien balisés avec une signalétique claire permettraient un meilleur partage du Parc entre les usagers de

transports actifs et le transport véhiculaire. Plusieurs se sont montrés ouverts au développement des navettes maritimes, trop restreintes et peu connues actuellement.

Enfin, la question de la sécurité des déplacements sur l'île était une préoccupation primordiale pour certains participants. Notamment en ce qui concerne la gestion des foules lors de grands événements ou lors de situations d'urgence.

Chantiers et Plan d'aménagement et de mise en valeur (PAMV)

Plusieurs ont signalé que les travaux du PAMV créent un certain nombre de difficultés pour les visiteurs (qu'ils soient des marcheurs ou des cyclistes) : voies de contournement, encombrement des chemins par des camions, chemins mal entretenus qui n'invitent pas à la promenade et qui découragent les visiteurs de se rendre au Parc.

Par ailleurs, les travaux autour de l'Homme de Calder ont déplacé l'événement des *Piknic Électronik* vers la Plaine des Jeux qui, par conséquent, ne peut plus accueillir les familles qui y organisaient des pique-niques dans le passé.

On note l'importance de ramener ces visiteurs au terme des travaux.

Des critiques sont également exprimées sur la coupe des arbres et que certains de ces arbres auraient été plantés dans le cadre d'un programme de financement fédéral il y a quelques décennies. On note que le développement lié au PAMV a enlevé des espaces verts, diminué la canopée et a grandement perturbé la biodiversité du Parc, particulièrement à cause de la construction de l'amphithéâtre. Un participant indique que la protection et la mise en valeur de la faune et de la flore sont urgentes.

Enfin, des interrogations sont soulevées sur les investissements importants consentis à un amphithéâtre qui ne serait utilisé a priori que quelques fois par année. On questionne le choix de cet emplacement plutôt qu'un autre, comme la place des spectacles au centre-ville par exemple.

Expérience des usagers

Les rencontres ont permis de souligner plusieurs difficultés qui nuisent à l'expérience des usagers du Parc, en plus des enjeux de mobilité proprement dits.

Par exemple, un terrain de jeu pour enfants, particulièrement prisé par les familles, a disparu, sans être remplacé, afin de laisser place à une scène pour le festival Osheaga.

L'expérience des marcheurs semble particulièrement difficile à cause de l'absence ou de la rareté de mobilier urbain, d'éclairage adéquat, de poubelles, de bancs, etc. On note aussi une signalétique déficiente par endroits qui peut être confondante ou insuffisante

pour les visiteurs. Ces problèmes sont accentués durant les grands événements et les travaux d'aménagement. À ce sujet, on suggère de réinstaller rapidement le mobilier déplacé après les événements.

On note que durant les grands événements culturels, les visiteurs des parcs qui ne sont pas des festivaliers, voient leur expérience perturbée à cause des chemins détournés, les terrains clôturés, le bruit et les services de sécurité. Par conséquent, le Parc devient moins attrayant, même en dehors de ces périodes. Par ailleurs, le bruit occasionné par les festivals et le comportement de quelques festivaliers nuisent à la sauvegarde et la quiétude des animaux et des oiseaux qui ont élu domicile au Parc.

Le manque de services alimentaires, de vendeurs ambulants, de toilettes ou de location d'équipement de loisirs a également été souligné.

Enfin, on propose d'incorporer des éléments innovants et technologiques, comme l'aménagement de sentiers Foresta Lumina ou une zone Wi-Fi par exemple. L'offre d'événements pourrait également être diversifiée pour inclure davantage les arts et la culture (musique classique, théâtre, danse, art public, art éphémère, land art, etc.).

Patrimoine

On note que le Plan directeur de 2001 mettait de l'avant la valorisation du patrimoine, mais que cette volonté de valorisation a été mise de côté, au fil des ans, dans les projets de développement. Pour certains participants, la valorisation du patrimoine et la vocation archéologique du Parc semblent être reléguées au second rang.

Aussi, les panneaux et plaques d'interprétation historiques se font actuellement rares et plusieurs sont désuets ou délabrés. Par ailleurs, le nom historique de l'île Sainte-Hélène tend à disparaître dans le paysage urbain depuis la création du parc Jean-Drapeau et le changement de nom de la station de métro.

Notoriété du Parc

Plusieurs personnes rencontrées ont souligné que le PJD souffre d'un faible taux de notoriété (autant des locaux que des touristes) et que, par conséquent, sa fréquentation en est affectée. Les partenaires insulaires se disent tous privilégiés d'avoir la possibilité de travailler sur un site aussi précieux et emblématique et disent souhaiter que les actions nécessaires soient posées afin que le Parc retrouve ses lettres de noblesse.

Attentes des participants envers la consultation

Tous ont souligné l'importance de la consultation publique sur l'avenir du PJD et montré un intérêt à y contribuer. Tous ont insisté sur l'importance de l'implication des partenaires insulaires dans l'élaboration du futur Plan directeur.